

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS3118

présenté par

M. Monnet, M. Dharréville et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine -
NUPES

ARTICLE 9

Supprimer l'alinéa 22.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement s'interrogent sur la pertinence de supprimer la référence à l'article L. 2331-1 qui désigne les syndicats professionnels dans le cadre de l'obligation d'engager une négociation sur la prévention de l'exposition aux risques professionnels.